

LA FILIERE ANACARDE EN SENEGAMBIE MERIDIONALE

L'anacarde est tardivement commercialisé en Sénégambie méridionale. Introduit en Casamance après les indépendances pour lutter contre l'érosion des sols et les feux de brousse, l'anacardier sert pendant longtemps exclusivement au reboisement.

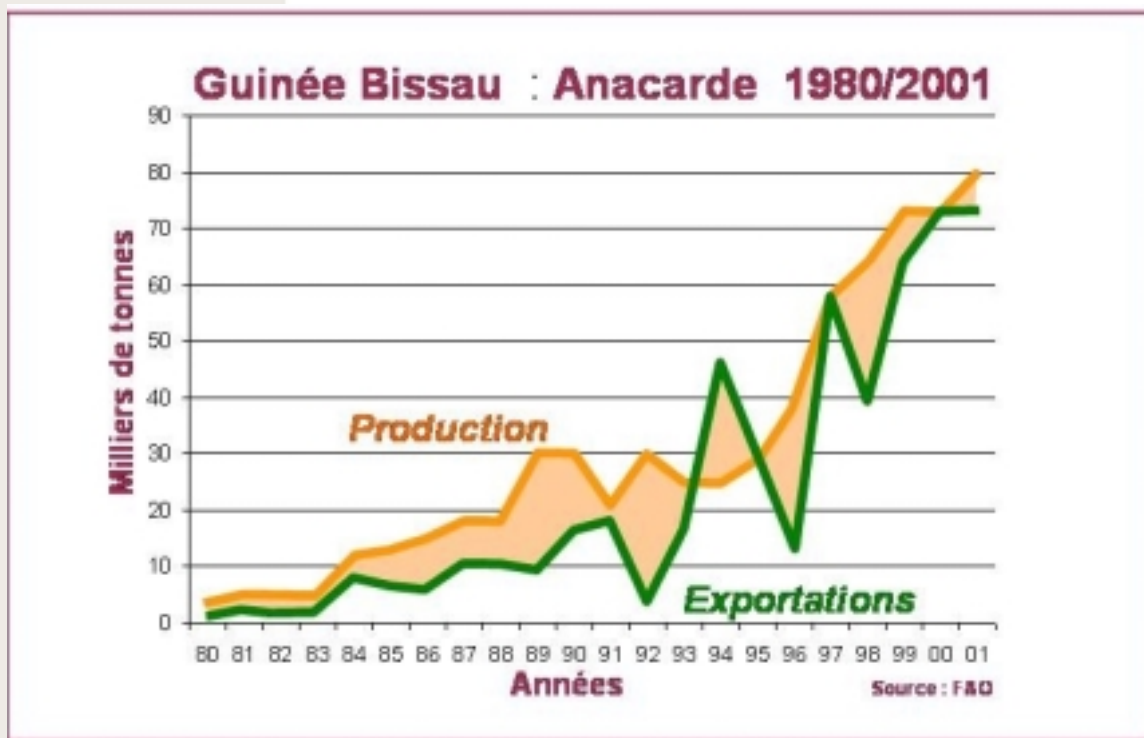
Jusqu'au début des années 70, les populations se contentent d'en consommer les pommes ; les noix, pour leur part, ne subissent aucune transformation primaire. L'arrivée d'opérateurs indiens et l'augmentation des prix de la noix brute dans les années 1993-94 constituent les déterminants principaux du développement des exportations, d'abord en Guinée Bissau, puis au Sénégal. Ce n'est qu'à la suite des gains générés par la Guinée-Bissau, que cette culture se développe tant au Sénégal qu'en Gambie, devenant ainsi pour la Sénégambie méridionale une filière intégratrice.

Depuis une dizaine d'années, les surfaces d'anacardier ne cessent d'augmenter au point de représenter 90% des recettes d'exportation de la Guinée Bissau (Galli R. E. 1995).

Cultivé avec peu de travail et de moyens financiers, sa production atteint 29000 tonnes pour une valeur à l'exportation d'à peu près 20 millions d'US dollars en 1995.

En 1999, sa production double et dépasse les 60000 tonnes ; elle est aujourd'hui de l'ordre de 80 000 tonnes. Au cours de la même période, on estime la production sénégalaise entre 12 et 15000 tonnes. Cette même année, l'exportation des noix de cajou participe aux recettes d'exportation du pays à hauteur de 10 millions de dollars.

Toutefois, cette spéculation fait avant tout l'objet d'un transit entre les trois pays défiant les politiques nationales des Etats. Les opérateurs ont su intégrer cette filière au delà des frontières. Ils utilisent les distorsions sous régionales pour exporter cette production afin d'en tirer les meilleurs gains. Ainsi, moins coûteux et plus rapide, le port de Banjul permet d'exporter vers le marché international 75 % de la production d'anacarde sénégalaise.



Cette dynamique illustre ainsi parfaitement, la perméabilité des frontières de cette région et l'adaptabilité des producteurs à la demande internationale. Néanmoins, les blocages compromettent jusqu'à présent un développement durable de cette filière ; à commencer par la faible transformation des noix de cajou. Ces dernières sont exportées brutes et ne sont donc que faiblement protégées face à la volatilité des cours internationaux. Ce risque est d'autant plus important, que la production de la région ne lui permet nullement d'être *price maker*. Son extrême dépendance vis-à-vis du marché indien, tant pour la fixation des prix que des quantités à écouler masque les limites de cette filière.

DES PRODUCTEURS ISOLÉS FACE À DES NÉGOCIANTS RÉGIONAUX CONNECTÉS AU MARCHÉ MONDIAL.

Par ailleurs, les producteurs de la filière sont peu ou pas du tout organisés face à des acheteurs privés ayant la capacité d'organiser leur travail sur les deux frontières. Ces derniers tirent les prix d'achat à la baisse et maximisent leurs gains à partir des avantages comparatifs de chaque pays (qualité, de maturation et de production) ou des distorsions de prix. Les opérateurs internationaux interviennent en effet directement sur le marché local par l'intermédiaire de courtiers qui traitent au niveau micro avec les paysans. Cette situation ne changera pas tant que les producteurs ne seront pas organisés, eux aussi, par delà les frontières pour négocier les prix avec les opérateurs internationaux.

Or, l'engouement suscité par cette filière, incite les producteurs à investir massivement dans des plantations, qui, si elles ne sont pas mieux valorisées, pourraient mener à un endettement insupportable.

En 1998, tandis que Bissau est le théâtre de violents affrontements, l'écoulement par la voie maritime est rendu impossible. Des commerçants s'organisent alors pour satisfaire la demande indienne à partir du Sénégal. La production sénégalaise ne suffisant pas, ils se fournissent également en Guinée Bissau. Les ruptures d'approvisionnement des Bissau Guinéens en produits vivriers conduisent certains commerçants à pratiquer un troc riz contre cajou (sur la base de 1kg contre 1kg) puis à drainer une partie de la production guinéenne vers Banjul et Dakar. Malgré l'interdiction d'exporter de l'anacarde par voie terrestre, de grosses quantités franchissent ainsi les frontières nord de la Guinée Bissau.

Ces événements contribuent au développement de la production d'anacarde à Kolda et Ziguinchor. Les commerçants incitent les producteurs à s'engager dans cette culture en finançant directement la production de certaines exploitations. La noix sénégalaise étant moins prisée que celle de Guinée Bissau, ils continuent cependant à s'approvisionner dans ce pays à partir d'un réseau de collecteurs installés dans les zones de culture. La production, destinée à être écoulée dans les différents ports en fonction des prix proposés et des taxes portuaires, est dans un premier temps stockée à Bissau, Bafata et Kolda.

Au cours des années où le gouvernement guinéen fixe un prix destiné à garantir le revenu paysan avant la campagne de commercialisation, la production s'oriente vers le Nord où les opérateurs internationaux proposent des prix plus avantageux. Une très grande partie de la production est alors exportée depuis le Sénégal.

On est donc confronté à des commerçants itinérants qui se fournissent aussi bien au Sénégal qu'en Gambie afin d'honorer les commandes d'exportateurs. Ils s'adaptent généralement très vite aux décisions politiques relatives à la filière et aux variations de prix. Ils prennent ainsi en compte l'ensemble des coûts de production et de commercialisation en ne négligeant rien depuis les charges des paysans jusqu'aux coûts comparés des ports. Il semble assez illusoire, dans ces conditions, de prétendre organiser la filière sur des bases étroitement nationales, sans concertation entre pays voisins.

EN SAVOIR PLUS.

www.afriquefrontieres.org

ENDA Prospectives Dialogue Politique a mené une recherche-action qui a donné lieu à une publication intitulée « La SÉNÉGAMBIE méridionale : dynamique d'un espace d'intégration partagé entre trois pays ».

Contact : diapol@enda.sn ✕ www.enda.sn/diapol